|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/7/20 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 22 mai 2019  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Septième session**

**Genève, 1er – 5 juillet 2019**

Rapport sur la tâche n° 57

*Document établi par les coresponsables de l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles*

## RAPPEL

1. À sa sixième session tenue en octobre 2018, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a examiné le projet de questionnaire sur la représentation visuelle sous forme électronique des dessins et modèles industriels établi par l’équipe d’experts et a pris note des objectifs de la norme convenus par l’équipe d’experts. Le CWS a également pris note du programme de travail de l’équipe d’experts, en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre à l’issue de la sixième session du CWS (voir les paragraphes 169 à 178 du document CWS/6/34).
2. Les objectifs convenus sont les suivants :
3. favoriser le plus possible la réutilisation des mêmes représentations visuelles du dessin ou modèle industriel par tous les offices de propriété intellectuelle; et
4. établir un ensemble d’exigences communes pour que les offices de propriété intellectuelle puissent échanger, traiter et publier les représentations visuelles des données sur les dessins et modèles industriels et effectuer des recherches sur celles-ci.
5. Le CWS a approuvé le projet de questionnaire sur la représentation visuelle sous forme électronique des dessins et modèles industriels avec quelques modifications et sept nouvelles questions supplémentaires convenues par l’équipe d’experts sous la rubrique “Septième partie – Conditions applicables aux vues”. Le CWS a prié le Bureau international de mener une enquête auprès des offices de propriété intellectuelle et de rendre compte des résultats de cette enquête à la septième session du CWS (voir les paragraphes 173 à 178 du document CWS/6/34).

## RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX

1. En novembre 2018, le Secrétariat a diffusé la circulaire C.CWS.110 invitant les offices de propriété intellectuelle à répondre à l’enquête sur les représentations sous forme électronique des dessins et modèles industriels. Vingt-cinq offices ont répondu à l’enquête. Les résultats de l’enquête et l’analyse des résultats figurent dans le document CWS/7/21.

### Élaboration de l’énoncé du champ d’application de la norme

1. Les coresponsables de l’équipe d’experts ont élaboré un projet d’énoncé pour le champ d’application de la norme, publié sur la page Wiki de l’équipe d’experts pour observations. Ce projet d’énoncé est le suivant :

“a) La présente norme vise à fournir des orientations aux offices de propriété intellectuelle et autres organisations devant gérer, stocker, traiter, échanger et diffuser les représentations visuelles du dessin ou modèle industriel. L’utilisation de la présente norme devrait permettre de simplifier et d’accélérer les interactions entre offices de propriété intellectuelle concernant les représentations visuelles des données sur les dessins et modèles industriels, dans des conditions d’interopérabilité au sein de l’écosystème de propriété intellectuelle.”

### Élaboration de la table des matières de la norme

1. L’équipe d’experts a élaboré un projet de titre pour la norme, qu’elle a incorporé dans la table des matières proposée. Ce projet de titre est le suivant : Recommandations concernant la représentation sous forme électronique des dessins et modèles.
2. Le projet de table des matières a été examiné par les membres de l’équipe d’experts et comprend les éléments suivants :
3. Introduction
4. Définitions et terminologie
5. Références
6. Portée de la norme
7. Recommandations générales
8. Recommandations concernant le format et la taille des images électroniques en 2D
9. Recommandations concernant le format et la taille des images électroniques en 3D
10. Recommandations concernant le format et la taille des images électroniques vidéo
11. Recommandations concernant la représentation des hologrammes
12. Recommandations de procédure concernant les représentations imprécises
13. Recommandations concernant la publication en ligne des représentations

## PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2019-2020

| **Série de discussions** | **Mesures à prendre** | **Date d’achèvement prévue** | **Achevé** | **Reporté** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 3 | Diffusion du rapport de la réunion de l’équipe d’experts | Novembre 2018 | [x]  | [ ]  |
| Diffusion de la circulaire auprès des offices de propriété intellectuelle contenant le questionnaire sur les représentations sous forme électronique des dessins et modèles industriels | Décembre 2018 | [x]  | [ ]  |
| Analyse des résultats de l’enquête sur les représentations sous forme électronique des dessins et modèles industriels | Mars 2019 | [x]  | [ ]  |
| Finalisation du projet de titre de la norme | Mai 2019 | [x]  | [ ]  |
| Proposition de projet d’énoncé pour le champ d’application de la norme | Mai 2019 | [x]  | [ ]  |
| Examen et mise à jour du projet de table des matières de la norme | Mai 2019 | [x]  | [ ]  |
| 4 | Présentation du rapport de l’équipe d’experts au Secrétariat avant la septième session du CWS | Mai 2019 | [x]  | [ ]  |
| Présentation d’un rapport verbal au CWS à sa septième session | Juillet 2019 | [ ]  | [ ]  |
| Présentation des résultats et de l’analyse des résultats sur les représentations sous forme électronique des dessins et modèles industriels | Juillet 2019 | [ ]  | [ ]  |
| Réunion de l’équipe d’experts en face à face à la septième session du CWS | Juillet 2019 | [ ]  | [ ]  |
| 5 | Finalisation du projet d’énoncé pour le champ d’application de la norme et des éventuels attributs correspondants | Septembre 2019  | [ ]  | [ ]  |
| Mise à jour du projet de table des matières conformément aux résultats de l’enquête | Novembre 2019 | [ ]  | [ ]  |
| 6 | Début des discussions sur l’élaboration du projet de texte de la norme | Janvier 2020 | [ ]  | [ ]  |

1. *Le CWS est invité*

 *a) à prendre note du contenu du présent document et*

 *b) à prendre note du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles et à encourager les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l’équipe d’experts.*

[Fin du document]